



vous informer



Les postures pénibles au travail

■ Un facteur de pénibilité

DÉFINITION

On entend par postures pénibles, les positions forçant sur les articulations.

POINTS DE REPÈRE

Intensité	Durée
Situations suivantes : • accroupi, • à genoux, • maintien des bras en l'air, • torsion du torse (plus de 30°), • torse fléchi (plus de 45°).	900 heures par an. Le dépassement de seuil est apprécié en cumulant les durées pendant lesquelles se déroulent chacune des actions ou pendant lesquelles chacune des situations sont constatées.

EXEMPLE D'ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE CONCERNÉES

Un travailleur est chargé de récolter les radis dans une entreprise de maraîchage. Il travaille accroupi dans les rangs et effectue cette opération pendant toute une matinée. L'après-midi, il travaille au «picking». Il prépare des commandes en reconstituant des palettes de cagettes de légumes. Les cagettes sont disposées les unes au-dessus des autres sur 1,80 m de haut.

En une journée, il a effectué 4 heures de travaux en situation de postures pénibles. S'il effectue le même type d'activité pendant plus de 900 heures par an (soit l'équivalent de 128 journées de 7 heures), et qu'aucun équipement de protection individuelle ou collective n'a été mis en place, ce travailleur peut être considéré comme exposé au facteur de risque postures pénibles.

ACTIONS DE PRÉVENTION

► Mesures organisationnelles :

- organiser l'alternance des tâches,
- organiser des pauses régulières,
- privilégier le travail en équipe.

► Mesures collectives :

- améliorer la conception des outils (adapter les moyens de préhension...),
- envisager des solutions techniques pour réduire les postures pénibles.

► Mesures individuelles :

- aménager le plan ou le poste de travail (régler la hauteur du poste à la taille de l'opérateur, positionner les outils de façon à éviter les torsions et flexion du buste lors de leur manipulation...),
- former les salariés (PRAP, TMS).

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole